

## RÈGLES AUX AUTEURS

v. 01-2021

### 1- Préambule

Un article soumis pour publication à Ascomycete.org, non conforme aux présentes règles, peut faire l'objet d'un refus ou d'un renvoi pour correction. Lorsque les exigences sont respectées, l'article est transmis au Comité éditorial qui propose des corrections et rend un avis motivé.

### 2- Soumission des articles

La publication est ouverte à toutes les personnes désireuses de publier leurs travaux de taxinomie sur les Ascomycota, y compris des nouveautés taxinomiques.

Les articles doivent être soumis directement au Directeur de la publication, soit par support digital, soit par email ([contact@ascomycete.org](mailto:contact@ascomycete.org)) ou par un service tel que WeTransfer, selon le volume des documents. D'éventuels compléments d'informations ou des souhaits en matière d'organisation des textes et des illustrations peuvent accompagner les articles. Le Directeur de la publication essaiera d'en tenir compte du mieux possible. Afin de maintenir la cohérence typographique, il pourra apporter quelques corrections ou ajustements mineurs ne modifiant pas le sens exact du contenu de l'article.

Les articles sont rédigés en français, anglais, allemand, italien ou espagnol. Les auteurs veilleront à respecter les normes typographiques en vigueur dans la langue retenue. Pour le français, il est vivement conseillé de se baser sur l'ouvrage *Lexique des règles typographiques en usage à l'Imprimerie Nationale*.

Le texte des articles doit être fourni dans un format compatible avec **Microsoft Word**.

Le texte doit comporter obligatoirement :

- un titre ;
- le nom de l'auteur (ou des auteurs), avec l'adresse postale et l'adresse email ;
- un résumé dans la langue du texte et un résumé en anglais ;
- une liste de mots-clés.

Si le texte n'est pas rédigé en anglais, un titre en anglais doit également être fourni.

A propos des mots-clés, si des nouveaux taxons ou des nouvelles typifications sont définies dans le manuscrit, ils doivent être listés de la façon suivante (exemple) : « 1 nouveau taxon, 2 nouvelles typifications ». Voir Schoch *et al.* (2017), *IMA Fungus* volume 8, n° 2.

### 3- Traitement des images

Aucune limite n'est fixée concernant le nombre d'illustrations, mais elles doivent être de bonne qualité.

Les figures au trait doivent être fournies soit sous forme papier, soit sous forme électronique au format TIFF (résolution 900 dpi). Elles doivent comporter une échelle.

Les images en couleur ou en niveaux de gris doivent être fournies sous forme électronique, au format TIFF (résolution 300 dpi) ou JPEG non compressé.

Il sera fait mention de l'auteur des images, éventuellement complétée d'informations sur le lieu et la date.

Concernant les dimensions, la largeur utile est de 180 mm. La hauteur n'est pas fixe, mais ne devrait pas dépasser 270 mm, selon l'espace occupé par la légende.

## 4- Rédaction

### 4.1- Unités de mesure

Les unités de mesure et d'une manière générale les symboles indiqués dans les textes doivent être abrégés ou codés selon les normes internationales en vigueur (ISO).

### 4.2- Référence herbiers

Les références à des herbiers institutionnels doivent respecter la codification proposée par l'[Index Herbariorum](#). De manière plus générale, toute description d'espèce doit être accompagnée d'une référence à l'herbier dans lequel est conservé le spécimen présenté.

### 4.3- Géolocalisation des récoltes

Sauf cas particulier justifié, les récoltes citées doivent être géolocalisées, c'est-à-dire fournies avec des coordonnées au format géodésique international [WGS84](#), au format décimal ou sexagésimal.

### 4.4- Nom des taxons

Les noms de taxon doivent être typographiés selon les règles et recommandations du Code international de nomenclature pour les Algues, les Champignons et les Plantes (en vigueur au moment de la soumission de l'article). Ils doivent s'accompagner du nom d'auteur lorsqu'ils sont cités la première fois dans l'article. De même, lorsqu'un taxon fait l'objet d'une description, celui-ci doit être cité dans sa forme complète, c'est-à-dire incluant la référence de publication, ainsi que le basionyme. Exemple :

*Gyromitra ambigua* (P. Karst.) Harmaja, *Karstenia*, 9 : 17 (1969).

Basionyme : *Helvella ambigua* P. Karst., *Medd. Soc. Fauna Fl. Fenn.*, 5 : 53 (1879).

### 4.5- Nom des auteurs

Les noms d'auteurs de taxons doivent être cités en respectant l'abréviation retenue par l'index des noms d'auteurs, accessible à l'adresse Internet suivante :

<http://www.indexfungorum.org/Names/AuthorsOfFungalNames.asp>

### 4.6- Références bibliographiques

Les références bibliographiques sont citées dans le texte par le nom de l'auteur – en petites capitales –, suivi de l'année de publication (exemple : DISSING, 1966). À la fin de l'article, les références sont classées par ordre alphabétique du nom d'auteur, puis par ordre chronologique (du plus ancien au plus récent) lorsque plusieurs publications du même auteur sont citées. En cas de multiples publications d'un même auteur, la même année, l'année sera suivie d'une lettre.

Exemple :

KORF R.P. 1972a. – Taxonomy of operculate discomycetes: synthesis. *Persoonia*, 6 (4) : 445-449.

KORF R.P. 1972b. – Synoptic key to the genera of the Pezizales. *Mycologia*, 64 (5) : 937-994.

Lorsque, dans le texte, il y a plusieurs auteurs pour la publication citée, deux cas sont à envisager :

- il y a deux auteurs : leur nom est cité en utilisant le caractère « & » comme séparateur. Exemple : CAILLET & MOYNE (1983).
- il y a plus de deux auteurs : seul le premier auteur est cité, suivi de la mention latine « *et al.* », en italique. Exemple : HANSEN *et al.* (2002).

Dans la citation finale, on veille à citer tous les auteurs en indiquant d'abord le nom de famille puis les premières lettres des prénoms, séparés par des virgules. Exemple :

HANSEN K., LÆSSØE T. & PFISTER D.H. 2002. – Phylogenetic diversity in the core group of *Peziza* inferred from ITS sequences and morphology. *Mycological Research*, 106 (8) : 879-902.

Les citations bibliographiques comportent dans l'ordre :

- 1) Pour les **articles** : le nom de l'auteur en petites capitales, suivi d'une virgule, suivi des initiales des prénoms, l'année de parution, le titre, le nom complet de la revue en italique, le volume (éventuellement le fascicule), suivi de deux points, puis la première et la dernière page. Exemple :

DONADINI J.-C. 1975. — Discomycètes operculés de Provence. *Bulletin de la Société linnéenne de Provence*, 28 : 69-89.

- 2) Pour les **livres**, le titre doit être placé en italique. Il faut aussi citer l'édition s'il ne s'agit pas de la première, la ville d'édition, le nom de l'éditeur, ainsi que le nombre de pages total et le nombre de planches hors-texte. Pour les ouvrages en plusieurs volumes, on peut remplacer la citation des pages par le nombre de volumes. Exemples :

BESSETTE A.E., BESSETTE A.R. & FISCHER D.W. 1997. — *Mushrooms of Northeastern North America*. Syracuse, Syracuse University Press, 584 p.

CALONGE F.D. 1990. — *Setas (hongos). Guia ilustrada*. 2<sup>e</sup> édition. Madrid, Mundi-Prensa, 461 p.

WEBERBAUER O. 1873-1875. — *Die Pilze Nord-Deutschlands mit besonderer Berücksichtigung Schlesiens*. Breslau, Kern's Verlag. 2 vol.

- 3) Pour les **thèses**, la présentation est presque identique à celle des livres. On indique à la place de l'éditeur, la référence de la thèse et l'université dans laquelle elle a été soutenue. Exemple :

BERTHET P. 1964. — *Essai biotaxinomique sur les discomycètes*. Thèse de doctorat ès sciences naturelles, faculté des sciences de l'Université de Lyon, 158 p.

Toute citation bibliographique donnée en fin d'article doit être référencée dans le texte.

**D'une manière générale, il est demandé aux auteurs d'apporter un soin tout particulier dans la fourniture des références bibliographiques, mais également dans la citation des auteurs des taxons.**

#### 5- Numéros DOI

Pour les références en fin d'article, il est demandé de fournir les numéros [DOI](#) des publications lorsqu'ils existent.

#### 6- Enregistrement des nouveautés nomenclaturales

La publication de nouveaux taxons ou de nouvelles typifications doit être conforme aux règles énoncées par le Code de nomenclature en vigueur au moment de la publication, notamment ce qui concerne leur enregistrement auprès d'une base de données agréée (MycoBank, Index Fungorum...).

#### 7- Enregistrement des séquences

Les séquences rADN réalisées pour les besoins du manuscrit doivent être déposées dans une base de données en accès public, telles que [GenBank](#), [ENA](#), [Unite](#), etc.

#### 8- Relecture préalable

Avant sa soumission, le manuscrit de l'article doit faire l'objet d'une relecture par au moins un spécialiste du domaine abordé dans la publication, si possible ne faisant pas partie du Comité éditorial de la revue.

#### 9- Contribution des auteurs

Au-delà de trois auteurs, l'article doit contenir un paragraphe « Contribution des auteurs » indiquant la contribution de chaque auteur au contenu du manuscrit.

#### 10- Conflit d'intérêts

Les articles soumis à [Ascomycete.org](#) sont réputés sans conflit d'intérêts. Les auteurs doivent mentionner explicitement dans leur manuscrit si tel n'est pas le cas. Le Comité éditorial se réserve le droit de refuser un tel manuscrit.

